# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE MASCULINE U18 ELITE (NM U18 ELITE)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE (Février 2020)

### PHASE 1

Les 60 équipes sont réparties en 10 poules de 6.

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

#### **QUALIFICATION POUR LA PHASE 2**

Les équipes classées 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> de chaque poule ainsi que les 4 meilleures équipes au ranking fédéral classées 3<sup>e</sup> de la phase 1 accèdent au Groupe A pour la 2<sup>ème</sup> phase.

Les équipes classées 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> de chaque poule ainsi que les 6 moins bonnes équipes au ranking fédéral classées 3<sup>e</sup> de la phase 1 accèdent au Groupe B pour la 2<sup>ème</sup> phase.

#### PHASE 2 GROUPES A ET B

Les 24 équipes du Groupe A sont réparties en 3 poules de 8 (14 journées). Les 36 équipes du Groupe B sont réparties en 6 poules de 6 (10 journées).

Les équipes disputent un championnat (phase 2) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

# PHASE 3 : GROUPE A

Les équipes classées 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> de chaque poule ainsi que les 2 meilleures équipes 3<sup>e</sup> du groupe A disputent la phase 3.

Ces équipes se rencontrent en matches aller-retour; soit au total quatre rencontres aller-retour.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Les quatre équipes vainqueurs sont qualifiées pour la Finale à Quatre.

# FINALE A QUATRE : GROUPE A

Les équipes vainqueurs de la phase 3 disputent la Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5 :

• Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :

o  $\frac{1}{2}$  finale n°1 : Le samedi à 17 h 15 o  $\frac{1}{2}$  finale n°2 : Le samedi à 20 h 00

• Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.

Rencontre pour la 3e place : Le dimanche à 13 h 15
 Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3<sup>e</sup> place est obligatoire.

#### **PHASE 3: GROUPE B**

Les équipes classées 1<sup>ères</sup> de chaque poule du Groupe B à l'issue de la phase 2 se rencontrent sur un week-end, sur deux sites géographiques choisis par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5.

Chaque tournoi se déroule de la manière suivante :

- 1ère rencontre : les deux équipes sont désignées par tirage au sort (samedi à 20 h00) ;
- 2ème rencontre : la 3e équipe joue contre le perdant de la 1ère rencontre (dimanche à 10 h 30) ;
- 3ème rencontre : le vainqueur de la 1ème rencontre joue contre la 3ème équipe (dimanche à 15 h 30).

# **FINALE A QUATRE: GROUPE B**

Les équipes classées 1e et 2e de chaque tournoi à l'issue de la phase 3 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5:

• Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :

½ finale n°1 :
 ½ finale n°2 :

Le samedi à 17 h 15
Le samedi à 20 h 00

• Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.

Rencontre pour la 3e place : Le dimanche à 13 h 15
 Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3e place est obligatoire.

#### TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de « Champion de France » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe A.

#### TITRE DE CHAMPION DE FRANCE GROUPE B

Le titre de « Champion de France Groupe B » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe B.

	60 équipes réparties comme suit :		
ARTICLE 2 - EQUIPES — (Février 2020)	<ul> <li>Équipes des clubs engagés en 1° Division Masculine Professionnelle pour la saison en cours, sous réserve de la validation de la DTN;</li> <li>Équipes des clubs engagés en 2° Division Masculine Professionnelle/NM1 pour la saison en cours et disposant d'un centre de formation agréé sous réserve de la validation de la DTN;</li> <li>Équipe du Centre Fédéral de Basketball;</li> <li>Équipes dénommées équipes Fédérales.</li> <li>Les équipes Fédérales sont déterminées en collaboration entre les ligues régionales et la FFBB, selon le cahier des charges du championnat de France Nationale Masculine U18 Elite.</li> </ul>		
ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION (Février 2020 – Décembre 2021 – Décembre 2022)	Règles de participation NM U18 Elite		
	Nombre de	Domicile	7 minimum / 12 maximum
	joueurs autorisés	Extérieur	7 minimum / 12 maximum
	Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) 1CASTCTC	5 maximum
		ASP	2
		0C ou 0CASTCTC	Sans limite
		2C ou 2CAST (hors CTC) 2CASTCTC	0
ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES	Dimanche à 15h30		
ARTICLE 5 - SALLE	Classement : H2		
ARTICLE 6 - CAS PARTICULIER DE L'EQUIPE DU CFBB	Avant le début du championnat, les règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe pourront être modulées librement.  La constitution de l'équipe devra alors être enregistrée par le Bureau Fédéral.		
	Après le début du championnat, toute demande de dérogation aux règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe devra être soumise au Bureau Fédéral pour être effective.		